



Déclaration liminaire SNUipp-FSU65 à la CAPD du 12 novembre 2014

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale,**

Des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, des salaires bloqués depuis 2010, un pouvoir d'achat en perpétuel recul, des droits sociaux sans cesse revus à la baisse, telle est la réalité quotidienne de nos collègues.

Les enseignants ne sont pas de purs esprits dégagés des contingences matérielles. Les contraintes qui s'alourdissent génèrent une colère légitime et un pessimisme marqué vis-à-vis du futur qui se dessine.

Comme la plupart des foyers français, nous sommes confrontés aux fins de mois difficiles, aux inquiétudes pour l'avenir de nos enfants, aux perspectives défavorables concernant notre retraite.

L'avenir des élèves qu'ils ont la mission fondamentale d'éduquer au mieux, préoccupe également les enseignants.

Le constat est pourtant unanime : la difficulté scolaire est directement corrélée aux difficultés économiques, sociales et culturelles des familles. Or la pauvreté gagne du terrain en France.

Des effectifs qui s'alourdissent, des programmes inadaptés, une prise en charge de la difficulté scolaire toujours diminuée, des remplacements pas suffisamment assurés, des demandes de justifications permanentes sur les décisions que nous prenons, la quasi disparition de la formation continue, les problèmes pour recruter des AVSi pour les élèves en situation de handicap, ne permettent pas de travailler correctement.

A ces dégradations vient s'ajouter une réforme des rythmes qui ne réglera aucun de ces maux qui gangrènent notre système scolaire.

Le pouvoir croissant accordé aux collectivités territoriales pèse sur le fonctionnement de notre service public d'Etat de l'Education Nationale.

Au-delà des difficultés d'organisation et de responsabilité, c'est le fond de cette réforme que le SNUipp-FSU65 continue à dénoncer et à combattre : la dérégulation, puis le démantèlement du service public national, pour transfert de cette mission aux territoires. La conclusion de cette décentralisation qui ne dit pas son nom est toujours la même : toujours plus d'inégalité, toujours plus d'échec et toujours moins de droit pour tous, et particulièrement pour les plus fragiles.

Le SNUipp-FSU65 ne peut se satisfaire de ces perspectives, ni pour les personnels, ni pour les élèves, ni pour l'avenir de notre pays.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, le dernier rapport de l'OCDE confirme le déclassement salarial des enseignants français, et en particulier dans le 1^{er} degré. Le SNUipp-FSU65 réaffirme sa revendication historique concernant l'avancement des personnels : la même vitesse pour tous, la plus rapide, et l'accès de tous à l'indice terminal de la hors classe avant le départ en retraite.

Le SNUipp-FSU revendique également la déconnection du déroulement de carrière de l'inspection pédagogique, c'est-à-dire la suppression de la note dans le barème des promotions.

Dans le barème des promotions, la note pédagogique, même si son poids a diminué au fil du temps grâce à l'action syndicale, permet toujours à notre hiérarchie de "récompenser" les collègues qu'elle considère comme particulièrement méritants.

Les enseignants, qu'ils rejettent ce système de notation lié à l'inspection pédagogique, ou qu'ils n'attendent pas ce type de reconnaissance, font le lien entre le contenu du rapport d'inspection qu'ils reçoivent, et sa traduction en terme de note.

Et ils expriment régulièrement leur incompréhension devant une augmentation si faible qu'elle se trouve en décalage avec le rapport de l'IEP.

Ce décalage concerne surtout les collègues qui ont atteint les derniers échelons de la classe normale, et pour lesquels la possibilité d'accéder à la hors classe est totalement tributaire de la note pédagogique, l'AGS n'entrant pas en compte dans ce barème.

Se pose régulièrement aussi la question de la note 20.

Nous demandons à nouveau que cette note soit considérée comme les autres.

Chacun pourrait s'en accommoder si cette situation n'avait des conséquences sur les salaires bien sûr, mais particulièrement pour le calcul des pensions de retraite, et par voie de conséquence, sur la nécessité de travailler plus longtemps dans l'espoir d'une amélioration financière de celles-ci.

Vous conviendrez qu'une différence de 120 à 400 € mensuels a plus d'impact sur des pensions culminant autour de 2200 € que sur des revenus passant la barre des 3000 voire 4000 € ...

Et ce n'est pas avec la création de l'ISAE que le gouvernement échappera à la question salariale et à la revalorisation du point d'indice. Rappelons en effet que les indemnités ne sont pas versées à tous les personnels et qu'elles entrent dans le calcul des retraites sous la forme de points au titre de la RAEP. Celle-ci fonctionne comme un fonds de pension obligatoire dont le taux de rendement frôle le ridicule et qui a déjà connu quelques déboires, notamment en 2011, à cause de mauvais placements boursiers. Nous demandons l'augmentation de l'ISAE et sa transformation en points d'indice.

Nous tenons à rappeler une nouvelle fois le problème posé par le nombre insuffisant de promovables dans le corps des instituteurs, qui ne permet pas leur avancement alors qu'ils remplissent les conditions requises.

Nous renouvelons notre demande de faire remonter au ministère que cette injustice soit enfin réparée par tous les moyens appropriés.

Le SNUipp-FSU65 demande par ailleurs la réunion d'un groupe de travail sur les promotions.

Concernant la formation continue, alors que son intérêt du point de vue professionnel est majoritairement souligné par les enseignants, les politiques d'austérité qui se succèdent, qu'elles se nomment RGPP ou MDPP, l'ont réduite à la portion congrue : 84 journées de stage pour l'ensemble de l'année, hors liaison école collège et formations des PES Moins de remplaçants égale moins de stages, c'est aussi simple que ça.

La plupart des stages proposés ne franchissent pas la barre des 2 jours.

Ajouter à cela des frais de déplacements peu ou pas remboursés, et il est permis de se poser la question de la volonté du ministère de restaurer une réelle formation continue pour les personnels.

Nous vous demandons d'ailleurs de nous indiquer si les frais de déplacement pour se rendre en stage ou aux animations pédagogiques seront remboursés cette année. Et de préciser quelles sont exactement les communes exclues de ce remboursement.

Nous vous informons que les retours de l'enquête que nous avons adressée à tous nos collègues sur leurs besoins en formation administrative sont très éclairants. Ils démontrent que les enseignants, et pas uniquement les directeurs, sont demandeurs de clarifications sur les questions qui relèvent du droit de la famille, de la santé de l'élève et de l'orientation ou de la prise en compte du handicap

Nos collègues en ont assez de pallier les manques, de se rendre dans leurs écoles alors qu'ils sont malades, de payer pour faire garder leurs enfants, de devoir renoncer à un exercice à temps partiel, à un allègement de service pour raison médicale, alors que leur engagement et leur travail ne sont pas reconnus. Ils sont lassés d'être présentés par les tenants du libéralisme comme des privilégiés uniquement préoccupés de leur petit confort personnel.

Non, l'école n'est pas une charge, non, l'éducation n'est pas une charge, non le Service Public n'est pas une charge.

Ce sont les chances que la République a voulu donner à ceux qui en ont manqué à leur naissance ou au détour de leur vie.

Le SNUipp-FSU sera toujours présent pour combattre les inégalités et les injustices, en toute indépendance syndicale vis-à-vis du politique.

Le SNUipp-FSU sera toujours présent pour défendre un projet de société qui réponde à l'intérêt général, et à celui des plus fragiles en particulier.

Nous ne pourrons nous estimer légitimement satisfaits de notre sort, que si l'ensemble de la société accède au progrès éducatif, culturel, social et économique.

C'est pour défendre un autre projet pour l'Ecole que le SNUipp-FSU65 a décidé d'appeler les personnels à une journée de grève le 20 novembre 2014, dans le cadre de la semaine d'action nationale initiée par la FSU.

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres

